



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2013

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Préambule

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2013. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des données connues à ce jour, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Ce projet de budget comprend entre autres les implications financières liées à la régionalisation de l'entier de la scolarité obligatoire en partenariat avec la ville de La Chaux-de-Fonds et à la nouvelle gestion des déchets dont les postes ont été affinés par le Conseil communal par rapport au budget de l'exercice précédent.

Le résultat final aurait été bien moins réjouissant si le Conseil communal n'avait pas eu l'heureuse surprise d'apprendre que notre commune sera à nouveau bénéficiaire de la péréquation verticale, comme cela avait été le cas en 2009 et 2012.

Le parcours des différents chapitres, ci-après, vous renseignera en détail sur la composition du projet de budget 2013 :

0. Administration

01. Législatif et exécutif

012. Conseil communal

Durant l'exercice 2012, les Conseillers communaux se sont chargés d'importants dossiers se poursuivant également sur l'exercice 2013, dont :

- La vente des parcelles du quartier des Prises
- L'étude de la continuité de la viabilisation du quartier des Prises
- La mise en place d'actions sportives régulières
- La maintenance des appartements communaux
- Diverses collaborations et contacts réguliers avec les communes avoisinantes également pour l'étude de rapprochements
- La maintenance du réseau de bornes hydrantes
- La maintenance et l'amélioration du réseau d'eau

- La maintenance et l'amélioration des sources des Combes-Dernier
- La maintenance et l'amélioration de l'éclairage public

02. Administration générale

020. Administration communale

Dans le cadre de la régionalisation de l'entier de la scolarité obligatoire, les tâches effectuées par l'administration communale pour la direction du collège des Ponts-de-Martel sont facturées à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les montants ainsi encaissés figureront dans le compte prévu à cet effet : 020.434.01 « Prestations de service ».

La masse de travail administratif lié à la nouvelle gestion des déchets a été surestimée lors de l'établissement du budget 2012. Le Conseil communal a de ce fait revu à la baisse pour 2013 le montant visible au niveau du poste n°020.490.00 « Imputations internes, déchets ».

Le chapitre « 0. Administration » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget 2012 de fr. 8'985.- provenant principalement de la baisse précitée du revenu des imputations internes liées aux déchets.

1. Sécurité publique

10. Protection juridique

101. Justice, divers

Le procès opposant la commune des Ponts-de-Martel à l'entreprise Sif-Groutbor étant terminé, le Conseil communal ne prévoit plus que fr. 10'000.- de frais de justice durant l'année 2013, puisque l'affaire opposant notre commune aux héritiers de M. Fritz Stengel n'est quant à elle pas close.

11. Police

113. Police locale

Situation actuelle

Actuellement les tâches de police représentent un montant de moins de fr. 5'000.- par année, ce qui représente 120 heures de travail. Elles sont constituées principalement par des heures passées à la gestion de la circulation lors de différentes manifestations sur la commune, l'application des mesures hivernales, l'installation du radar préventif et la présence lors des Conseils généraux. Ces tâches vont subsister pour l'année 2013 avec un montant réduit à 4'000 francs. Il est à noter que dès 2014, les tâches de gestion de la circulation devront être confiées à une personne formée, soit engagée par la commune, soit effectuées par la Police neuchâteloise pour tout ce qui concerne les routes cantonales.

Police neuchâteloise

La Police neuchâteloise intervient actuellement sur le territoire communal lors des situations suivantes :

- La gestion de la circulation sur les routes cantonales lors des grandes manifestations sportives comme le tour de canton à pieds et en VTT. Jusqu'ici, ces interventions ne sont pas refacturées à la commune, cela a représenté en 2012 un montant d'environ 5'000 francs. Dès 2013, les coûts des interventions liés à des manifestations autorisées par la commune lui seront facturés.
- Le contrôle du parage le long de la route cantonale lors des marchés aux bestiaux dépassant 120 têtes. Comme pour le point précédent, ces prestations ne sont pas facturées à la commune pour l'instant, ce qui ne sera plus le cas dès 2013.
- Le contrôle des permissions tardives et des fermetures des établissements publics. Cette tâche est déjà facturée actuellement et au budget pour fr. 700.-.

En dehors des tâches précitées, il ne s'effectue pratiquement pas d'autre action de police sur le territoire communal vu que nous n'avons pas de contrat de prestation avec la Police neuchâteloise.

Si la Police neuchâteloise devait quand même intervenir, elle facturerait ses prestations, en l'absence de contrat de prestations, à partir de la sixième intervention. Le risque pour la commune n'est donc pas très grand de voir des prestations supplémentaires facturées en plus des situations déjà précitées.

Contrat de prestations pour l'année 2013

Toutefois le Conseil communal est d'avis qu'il est nécessaire d'introduire quelques tâches de police supplémentaires dans les domaines du trafic routier et de la sécurité de la population et des biens.

Trafic routier :

Le trafic sur la route cantonale Le Locle – Les Ponts-de-Martel ne cesse d'augmenter, il est passé de 2'000 véhicules par jour il y a moins de 10 ans à 3'000 véhicules par jour en moyenne y compris les week-ends en 2011. Le Conseil communal souhaite intervenir sur trois aspects précis dans ce domaine :

- Respect des limitations de vitesse dans le village par l'engagement du radar. Il est prévu pour cette tâche 1 heure de radar par mois, soit le 0.14% du temps.
- Respect des cheminements des piétons par le contrôle du parage sur les trottoirs et aux endroits où il est interdit de s'arrêter, comme les carrefours et les abords des passages pour piétons. Temps prévu pour ces contrôles (y compris la surveillance des zones 30 minutes*) : 1 heure par mois.
- Une présence policière aux abords des passages des écoliers à raison de 30 minutes par mois durant les 10 mois d'activité scolaire.

** Sur demande des commerçants du village et aussi pour résoudre une partie des problèmes du parage aux endroits où l'arrêt volontaire n'est pas autorisé, le Conseil communal a introduit des zones de parage limitées à 30 minutes durant les heures d'ouvertures des magasins. Il nous paraît indispensable, pour que cette mesure reste crédible, de contrôler ces zones et d'intervenir en cas d'abus manifeste.*

Sécurité de la population :

Nous avons la chance pour l'instant d'échapper en grande partie à l'augmentation des vols et cambriolages constatée dans d'autres régions du canton. Toutefois, notre commune est tout de même touchée par le phénomène, entre autres, les cambriolages dans la zone artisanale sont malheureusement une réalité dont il faut tenir compte.

Le Conseil communal est d'avis qu'une présence policière nocturne est nécessaire afin de ne pas laisser notre commune sans surveillance. C'est pour cette raison qu'il est prévu 1 heure de patrouille à deux policiers par mois pour ce travail de surveillance, soit 1 heure de présence policière pour environ 300 heures de nuit par mois en moyenne.

Horizon 2014

L'application complète de la nouvelle loi sur la police le 1^{er} janvier 2014 ne devrait pas changer grande chose par rapport à la situation décrite dans ce document, si ce n'est la question de la gestion du trafic lors des manifestations communales sur la route cantonale. A ce sujet, une collaboration avec le service du domaine public de la commune de La Chaux-de-Fonds est envisageable et envisagé, des contacts vont être noués prochainement avec le responsable M. Blaise Fivaz.

Le contrôle de l'application des mesures hivernales pourra toujours être effectué par les employés communaux sur la base de dénonciations déposées par e-mail ou fax au poste de police du Locle, démarche gratuite pour la commune.

L'augmentation du budget 2013 pour les tâches de police par la mise en place d'un contrat de prestation pour fr. 15'000.- n'est donc pas liée directement à la mise en application de la loi sur la police, mais est le fruit de la volonté du Conseil communal d'augmenter un temps soit peu les tâches de police sur le territoire communal afin d'assurer un minimum de sécurité tant au niveau du trafic que pour les personnes et les biens et cela dès 2013.

Il est à noter encore que sur les 15'000 francs budgétés, 5'000 francs seront facturés par la commune aux organisateurs des manifestations qu'elle autorise, ces derniers seront bien entendu avertis préalablement de ces changements.

14. Police du feu

140. Compagnie des sapeurs-pompiers

Le contrat d'entretien intégral relatif aux bornes hydrantes courait jusqu'à fin 2012 et a permis au réseau de ces bornes de subir une importante remise à niveau. Comme le Conseil communal vous l'a déjà annoncé, il prévoit dès 2013 une maintenance plus légère pour les cinq prochaines années, ce qui explique la diminution du montant figurant au poste n°140.315.07 « Entretien des hydrants ».

Au niveau de la part communale versée au centre de secours des Montagnes neuchâteloises (compte n°140.352.00), elle est en nette diminution. Ceci est principalement dû à un montant budgété en 2012 erroné, mais également à la diminution du budget du centre de secours de fr. 200'000.-.

Le chapitre « 1. Sécurité publique » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget 2012 de fr. 24'100.- provenant principalement de la baisse précitée de la part communale versée au centre de secours des Montagnes neuchâtelaises.

2. Enseignement

Malgré l'introduction de la nouvelle dénomination des années scolaires par le biais d'HarmoS, les directives du service des communes ne prévoient pas encore l'adaptation des libellés du plan comptable en conséquence. C'est pourquoi il est toujours question d'école infantine, primaire et secondaire dans le projet de budget qui vous est présenté.

Le budget 2013 est le premier à tenir compte de la régionalisation intégrale de l'école obligatoire sur l'exercice entier. La commune n'a de ce fait plus à sa charge directement les traitements du personnel enseignants par exemple, ce qui explique que les comptes relatifs aux salaires et charges sociales soient à zéro pour l'école infantine et l'école primaire. Par contre, le nouvel employeur des enseignants, la Ville de La Chaux-de-Fonds, répercute les coûts des traitements et charges sociales dans l'écolage qu'elle facture à la commune des Ponts-de-Martel.

20. Jardin d'enfants

200. Ecole infantine

Le poste n°200.301.03 « Traitements du personnel » concerne le concierge du collège « 1, 2, 3, Soleil ». Le montant prévu à cet effet est en augmentation par rapport au budget de l'exercice précédent. Ceci s'explique par le fait que le concierge était auparavant au bénéfice d'un contrat d'insertion professionnel, donc son salaire était pris en charge par les services sociaux. Désormais, le Conseil communal a engagé cette personne donnant entière satisfaction à raison de 6h par semaine, les heures supplémentaires étant toujours à la charge de l'action sociale.

L'écolage facturé par la Ville de La Chaux-de-Fonds cité en début de chapitre de l'enseignement est visible pour l'école infantine au compte n°200.352.02 « Ecolages à d'autres communes » et concerne cette fois-ci l'entier de l'année scolaire, au contraire du budget 2012.

Toutes les charges du chapitre de l'école infantine sont refacturées à la Ville de La Chaux-de-Fonds au travers des comptes n°200.452.03 « Particip. autre commune frais divers » et n°200.452.04 « Particip. autre commune location bâtiment », ne laissant plus qu'à la charge de la commune des Ponts-de-Martel les transports des élèves (compte n°200.318.00 pour fr. 500.-) et les écolages à d'autres communes (compte n°200.352.02 pour fr. 82'000.-), ce qui correspond au solde net de fr. 82'500.- en fin de ce chapitre.

21. Ecoles publiques

Toutes les charges du collège principal (comme le chauffage par exemple ou l'entretien du bâtiment) sont réparties entre l'école primaire et l'école secondaire selon le nombre d'élèves et facturées à la Ville de La Chaux-de-Fonds. En 2013, la proportion d'élèves dans chaque niveau sera de 53% pour le primaire et 47% pour le secondaire, ce qui est exactement l'inverse par rapport au budget 2012.

Alors qu'il avait prévu fr. 18'200.- pour entretenir le collège en 2012 (comptes n°210.314.00 pour l'école primaire + n°211.314.00 pour l'école secondaire), le Conseil communal a augmenté ce montant à fr. 30'000.- pour 2013. Effectivement, ce bâtiment demande de l'entretien urgent tel que le renouvellement des lampes de secours, ou la réfection totale de sols de classes dont l'épaisseur ne permet plus une nouvelle phase de ponçage.

211. Ecole secondaire

La comparaison avec l'exercice précédent est possible au niveau de l'école secondaire, puisqu'elle était déjà régionalisée sur toute la durée de l'exercice.

En général, les frais de ce chapitre sont en diminution en raison du nombre d'élèves en baisse (110 élèves en 2012 et 91 en 2013).

Le chapitre « 2. Enseignement » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget 2012 de fr. 89'750.- provenant principalement de la régionalisation de l'école enfantine et primaire.

3. Culture – Loisirs - Sports

34. Sport

340. Activités générales

Le montant prévu pour l'entretien des places de sport (compte n°340.314.01) est légèrement supérieur par rapport au budget de l'exercice précédent car le Conseil communal prévoit un traitement particulier du terrain de football des Biolles, en collaboration avec l'Union sportive, puisque certaines parties sont toujours infestées de larves de hannetons.

A la demande de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal a entrepris un contrôle du matériel de sport du Centre polyvalent. Les analyses en cours mettront certainement en avant des éléments à corriger, raison pour laquelle le montant prévu au compte n°340.315.00 « Entretien mobilier, matériel et machines » est en augmentation.

Le chapitre « 3. Culture – Loisirs - Sports » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget 2012 de fr. 11'500.- provenant principalement des éléments cités dans les deux précédents paragraphes.

4. Santé

46. Service médical des écoles

Hormis les frais liés au dentiste, ce chapitre est entièrement pris en charge par la Ville de La Chaux-de-Fonds (et refacturé aux Ponts-de-Martel au travers de l'écolage). Effectivement, pour éviter de déplacer tous les élèves à La Chaux-de-Fonds pour se rendre à une consultation chez le dentiste, le Conseil communal a préféré prendre à sa charge la différence de prix entre le dentiste chaux-de-fonnier et le dentiste ponlier.

Le chapitre « 4. Santé » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget 2012 de fr. 5'900.- provenant principalement de cette prise en charge du service médical des écoles par la Ville de La Chaux-de-Fonds.

5. Prévoyance sociale

53. Autres assurances sociales

Depuis 2012, la commune doit participer aux frais des enfants placés en institutions (compte n°530.361.00) selon les frais effectifs, ce qui concerne trois enfants ponliers en 2012 et 2013 contre quatre enfants en 2011. Le montant figurant au budget 2012 a été sous-estimé, puisque les frais actuels s'élèvent à fr. 23'500.- ce qui explique que le Conseil communal ait prévu fr. 24'000.- pour 2013, puisque le nombre d'enfants placés ne change pas.

58. Action sociale

La « Part à services sociaux intercommunaux » (compte n°581.352.06) est en augmentation par rapport au budget de l'exercice précédent. Cela s'explique simplement par l'augmentation du nombre de dossiers à traiter.

Le Conseil communal doit malheureusement tenir compte d'une forte augmentation au niveau de la part communale à l'aide sociale (compte n°581.361.00). L'Etat explique ce nouveau report de charges du canton sur les communes ainsi :

Les communes doivent comptabiliser les charges d'aide matérielle destinées aux requérants d'asile, aux admis provisoires et aux réfugiés titulaires d'un permis B ou F de la même manière que les charges d'aide matérielle destinées aux déboutés et aux non entrée en matière, à savoir à raison de 60% aux communes et de 40% à l'Etat. Pour ce faire, un transfert de ces charges du service des migrations au service de l'action sociale a été effectué dans le budget 2013. L'amélioration nette pour l'Etat (à charge des communes) s'élève à 1,4 million de francs. Cette nouvelle comptabilisation ne nécessite pas de modification des bases légales.

Jusqu'en 2012, les charges d'aide matérielle destinées aux requérants d'asile et aux réfugiés titulaires d'un permis B ou F étaient dans une large mesure supportées par la Confédération, soit via les subventions qui y sont liées, soit via les prélèvements à la provision de l'Office fédéral des migrations; la question de la répartition entre l'Etat et les communes de ces charges ne se posait dès lors pas. Au 31 décembre 2012, la provision de l'Office fédéral des migrations sera caduque. Par conséquent, dès le 1^{er} janvier 2013 le canton verra ses charges augmenter de manière substantielle, les subventions de la Confédération ne couvrant plus que le 70 à 75% des charges du canton en la matière.

Les frais liés aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (compte n°589.361.00) prennent également l'ascenseur. Ce phénomène est principalement dû à l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires.

Le chapitre « 5. Prévoyance sociale » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget 2012 de fr. 19'500.- provenant principalement du nouveau report de charges entre le canton et les communes au niveau de l'aide sociale.

6. Trafic

62. Routes communales

Les normes ayant changées, l'Etat a prié toutes les communes de mettre leurs passages pour piétons en conformité, c'est à dire que les bandes coupées et une simple peinture ne sont plus acceptées. Pour cette raison, le Conseil communal a augmenté le montant du compte n°620.313.03 « Fournitures (peinture routes, sel, etc) », ce qui permettra d'utiliser de la peinture réfléchissante sur toute la largeur des passages pour piétons.

Le mur soutenant la rue de la Citadelle (au niveau des numéros 7 et 9) s'est effondré cette fin d'année 2012. Le Conseil communal prévoit sa réfection ce qui explique l'augmentation visible au compte n°620.314.01 « Entretien des routes, places de parcs ».

65. Trafic régional

Le poste n°650.364.00 tient désormais compte de la nouvelle ligne de bus entre Travers et Les Ponts-de-Martel que le Conseil communal vous invite à utiliser intensivement afin qu'elle perdure.

Le chapitre « 6. Trafic » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget 2012 de fr. 17'150.- provenant principalement des deux points décrits au sous-chapitre « 62. Routes communales ».

7. Environnement

70. Approvisionnement en eau

700. Service des eaux

Lors d'années particulièrement riches en précipitations, les sources communales ont un bon rendement, ce qui évite d'acheter de l'eau à Viteos. Par contre, cette eau doit être acheminée au réservoir principal par des pompes et plus il y a de l'eau, plus les pompes doivent fonctionner. C'est pour cette raison que le Conseil communal a préféré augmenter les frais y relatifs visibles au poste n°700.312.03 « Achat énergie pour stations de pompage ».

Les amortissements du service des eaux (compte n°700.331.00) sont en nette diminution par rapport au budget de l'exercice précédent. Cela est le résultat de la modification du règlement sur les finances et la comptabilité des communes au travers de laquelle les taux d'amortissement ont été revus car ils n'étaient plus adaptés à la durée d'utilisation des objets.

Les nombreux travaux effectués sur le réseau d'eau ainsi que l'augmentation du prix de l'eau fin 2011 montrent dans les comptes 2012 que le service des eaux redevient financièrement sain. C'est pourquoi le Conseil communal prévoit pour 2013 une attribution à la réserve (poste n°700.380.00) de fr. 40'700.-.

71. Protection des eaux

710. Protection des eaux

Le montant des amortissements de ce sous-chapitre (compte n°710.331.00) est en hausse. Effectivement, il tient désormais comptes de l'investissement consenti à informatiser le réseau d'eau.

Les charges et les recettes de ce sous-chapitre s'équilibrent pratiquement puisque le Conseil communal prévoit une attribution à la réserve d'épuration (poste n°710.380.00) de fr. 1'600.- en 2013. A noter que cette dernière s'élève actuellement à fr. 54'000.-.

72. Traitement des déchets

Le budget de l'exercice 2012 était le premier à tenir compte de l'introduction de la « taxe au sac » et le Conseil communal s'était basé sur les informations données par « Vadec » et son bureau d'ingénieurs « CSC Déchets » pour l'établir. Malheureusement, il s'avère que des éléments capitaux ont été mal estimés, tel que le tonnage des ordures ménagères par exemple.

Il en découle que le Conseil communal, pour établir le projet de budget 2013 qui vous est présenté, a été contraint de prendre des mesures et d'entièrement revoir ses chiffres, ce qui explique les grandes différences visibles à ce chapitre entre les budgets 2012 et 2013.

720. Déchets ménages

Une des mesures précitées est la suppression d'une tournée de ramassage des ordures ménagères, ce qui explique la diminution du montant du poste n°720.318.01 « Ramassage déchets urbains ». Cette mesure s'avère nécessaire car le tonnage des ordures ménagères actuellement récoltées ne justifie plus deux ramassages par semaine.

La suppression de cette tournée est également possible car davantage de déchets sont acceptés à la déchetterie. Effectivement, il est moins coûteux de traiter des déchets au travers des bennes de la déchetterie que par le biais d'un ramassage porte à porte.

En analysant les montants effectifs 2012 de ce chapitre, le Conseil communal constate malheureusement que les recettes ne couvriront pas les charges et qu'une avance du ménage communal sera nécessaire. Cette avance devra bien entendu être remboursée, remboursement visible au poste n°720.380.01.

Une autre mesure prise par le Conseil communal afin que ce chapitre s'autofinance est malheureusement l'augmentation de la taxe déchets. Effectivement, les fr. 40.- par ménage fixés pour l'exercice 2012 sont nettement insuffisants et le Conseil communal est contraint de l'augmenter à fr. 70.-, augmentation visible au compte n°720.434.09.

722. Déchets entreprises

Tout comme pour les ménages, la taxe pour les entreprises augmentera à fr. 70.-, augmentation visible au poste n°722.434.00.

74. Cimetière

Le montant des amortissements (compte n°740.331.00) tient désormais compte des investissements ayant permis la construction du columbarium et du jardin du souvenir.

A propos du columbarium justement, le Conseil communal prévoit en 2013 l'occupation de trois « niches », soit fr. 3'000.- (fr. 1'000.-/niche), prévisions visibles au compte n°740.434.06 « Redevances pour inhumations et incinérations ».

Le chapitre « 7. Environnement » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget 2012 de fr. 300.-. Bien que des changements importants interviennent au niveau des déchets, cela n'influence par le solde net de ce chapitre, puisque le sous-chapitre lié aux déchets s'autofinance.

8. Economie publique

Le chapitre « 8. Economie publique » clôt avec une augmentation des revenus par rapport au budget 2012 de fr. 5'450.- provenant principalement de la hausse prévue par le Conseil communal de la ristourne obtenue du Groupe E.

9. Finances et impôts

90. Impôts

Le 19 juin 2011, le peuple neuchâtelois a accepté la modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales). Il en découle la création d'un fonds de répartition alimenté par les communes. Ce fonds est réparti entre les communes, selon les recettes fiscales perçues entre 2005 et 2009. Ainsi, jusqu'en 2013, la commune des Ponts-de-Martel est assurée de recevoir la moyenne des recettes fiscales des personnes morales de 2005 à 2009, soit fr. 208'500.-. Tout comme lors du budget 2012, le Conseil communal a réparti cette somme entre l'impôt sur le bénéfice (fr. 150'000.-, compte n°900.401.00) et l'impôt sur le capital (fr. 58'500.-, compte n°900.401.01).

92. Péréquation financière

Alors que le montant obtenu au travers de la péréquation financière horizontale est relativement stable, le Conseil communal a appris avec plaisir que la commune des Ponts-de-Martel recevra en 2013 une part de la péréquation financière verticale (compte n°921.462.01). Ce chiffre est en augmentation par rapport au budget de l'exercice précédent car le montant à répartir, le nombre et l'importance des communes bénéficiaires ont changé.

En 2013, quatre communes se partageront fr. 610'154.- soit Montalchez : fr. 49'638.- (8%), Les Verrières : fr. 204'907.- (34%), Les Ponts-de-Martel : fr. 211'100.- (35%) et La Sagne : fr. 144'480.- (24%).

Malheureusement, le Conseil d'Etat souhaite supprimer à l'avenir cette péréquation verticale et les Conseils communaux des communes bénéficiaires œuvrent actuellement afin que cette suppression n'ait pas lieu, s'agissant d'une rentrée fiscale capitale pour notre commune.

Le chapitre « 9. Finances et impôts » clôt avec une augmentation des revenus par rapport au budget 2012 de fr. 81'500.- provenant principalement de la hausse prévue des impôts des personnes physiques et celle des péréquations horizontales et verticales cumulées.

Conclusions

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Outre les chapitres liés à l'école obligatoire et aux déchets pour lesquels le Conseil communal peut imaginer quelques différences entre le budget et les comptes 2013, les montants prévus devraient être respectés.

Le Conseil communal est heureux de pouvoir compter sur un montant issu de la péréquation verticale en 2013, mais il est également préoccupé que le budget communal dépende si fortement des montants obtenus au travers des péréquations horizontales et verticales.

Le Conseil communal reste soucieux de l'endettement de notre commune et ne dévie pas de l'objectif défini lors des précédentes législatures, à savoir le maintien des infrastructures en investissant pour des objets indispensables, à la hauteur des moyens à disposition, tout en diminuant sensiblement la dette communale.

Le résultat final du budget se présente ainsi :

Dépenses totales	fr.	4'953'920.-
Recettes totales	fr.	4'913'900.-
Déficit présumé	fr.	40'020.-



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

- I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,
Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions,
Entendu le rapport de la Commission financière

Arrête :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2013 comprenant :

a) Le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	4'953'920.-
Revenus	fr.	4'913'900.-
Excédent de charges	fr.	40'020.-

b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	300'000.-
Recettes	fr.	0.-
Investissements nets/augmentation	fr.	300'000.-

c) Le budget des dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr.	75'000.-
Recettes	fr.	0.-

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

- II. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,
Sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget, pour l'exercice 2013.

Article 2 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Les Ponts-de-Martel, le 13 décembre 2012

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Julie Matthey-Prévôt

INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2013

I210	Complément de crédit afin de terminer la nouvelle cour d'école	fr.	50'000.-
I390	Réfection des parois extérieures du Temple	fr.	50'000.-
I620	Aménagement d'un trottoir au haut de la Grande rue	fr.	80'000.-
I710	Assainissement de la station d'épuration	fr.	50'000.-
I943	Réfection de la toiture et de la terrasse du bureau communal	fr.	70'000.-
J942	Rénovation d'appartements communaux	fr.	60'000.-
J942	Connexion de Grande rue 16 au réseau de chauffage à distance	fr.	15'000.-
	Total	fr.	375'000.-
	A déduire subventions et participations (estimations)	fr.	0.-
	Investissements nets à charge	fr.	375'000.-

Complément de crédit afin de terminer la nouvelle cour d'école

Le crédit initialement voté afin de créer une nouvelle cour d'école s'étant avéré insuffisant, le Conseil communal prévoit un complément afin de mener à terme ce projet.

Réfection des parois extérieures du Temple

Les parois extérieures du Temple ne sont pas de première fraîcheur et leur réfection est nécessaire.

Aménagement d'un trottoir au haut de la Grande rue

La problématique du cheminement des piétons au haut de la Grande rue existe depuis longtemps. Le Conseil communal désire mettre l'accent sur cette question puisque le trafic a augmenté de 2'000 à 3'000 véhicules par jour en moins de 10 ans. Il prévoit de ce fait l'aménagement d'un trottoir dans le prolongement du trottoir suspendu.

Assainissement de la station d'épuration

La station d'épuration, âgée de plus de 30 ans, présente des signes évidents de fatigue et des travaux d'assainissement sont nécessaires, notamment au niveau des commandes électriques.

Réfection de la toiture et de la terrasse du bureau communal

La toiture du bureau communal ne comporte pas de sous-couverture. De ce fait, lors de pluies accompagnées de forts vents par exemple, le toit fuit, ce qui engendre des dégâts pour l'instant mineurs. Pour cette raison, le Conseil communal prévoit la mise en place d'une sous-couverture et profiterait de ces travaux pour isoler ce toit. Le Conseil communal imagine également la réfection de l'étanchéité de la terrasse située entre le bureau communal et La Poste, avant que le garage situé au-dessous ne soit endommagé.

Rénovation d'appartements communaux

Le Conseil communal prévoit, comme cela s'est fait jusqu'à présent, de rénover les appartements communaux au fur et à mesure des départs des locataires.

Connexion de Grande rue 16 au réseau de chauffage à distance

La chaudière de cet immeuble est en bout de course et un contrat de pré-raccordement avait été conclu pour ce bâtiment avec la société coopérative de chauffage à distance puisque les

canalisations traversent cet immeuble. Le Conseil communal prévoit de ce fait la connexion de ce bâtiment au réseau de chauffage à distance.

INTENTIONS D'INVESTISSEMENTS A PLUS LONGUE ECHEANCE

I340	Création d'un couvert pour pique-niqueurs aux abords du Centre du Bugnon	fr.	20'000.-
I340	Rénovation du Centre polyvalent du Bugnon	fr.	100'000.-
I390	Installation d'un nouveau système de sonorisation au Temple	fr.	15'000.-
I620	Réfection de l'escalier situé à l'Est de Grande rue 27	fr.	55'000.-
I620	Réfection de l'escalier reliant le Temple à la pharmacie	fr.	60'000.-
I620	Réfection du Chemin des Bieds	fr.	300'000.-
I620	Réfection du tronçon de route entre Martel-Dernier 1 et 4	fr.	120'000.-
I620	Réfection de la route autour Temple	fr.	30'000.-
I620	Réfection de la rue de la Prairie	fr.	140'000.-
I650	Création d'abris de bus	fr.	40'000.-
I700	Modernisation et entretien du réseau d'eau	fr.	385'000.-
J942	Création de 8 garages au Petit-Bois	fr.	125'000.-
J942	Aménagement de la 2 ^{ème} étape du quartier des Prises	fr.	500'000.-
Total		fr.	1'890'000.-
A déduire subventions et participations (estimations)		fr.	271'000.-
Investissements nets à charge		fr.	1'619'000.-

Création d'un couvert pour pique-niqueurs aux abords du Centre du Bugnon

Le Conseil communal étudiera cette idée.

Rénovation du Centre polyvalent du Bugnon

Le Centre polyvalent du Bugnon montre des signes de fatigue et une rénovation est nécessaire. Les éléments en question sont notamment le système de régulation du chauffage, les stores, les appareils de sonorisation, les luminaires, les sanitaires, etc...

Installation d'un nouveau système de sonorisation au Temple

Le système actuel ne donne plus satisfaction et est vétuste. Le Conseil communal prévoit de ce fait son remplacement.

Réfection de l'escalier situé à l'Est de Grande rue 27

Réfection de l'escalier reliant le Temple à la pharmacie

Selon les vœux du Conseil général, le Conseil communal désire poursuivre la réfection des escaliers du village. C'est pourquoi il projette la réfection des escaliers cités en titre.

Réfection du Chemin des Bieds

Etant donné l'état très préoccupant de ce chemin, le Conseil communal prévoit sa réfection. L'Etat subventionnera certainement cet investissement à hauteur de 30%.

Réfection du tronçon de route entre Martel-Dernier 1 et 4

Ces travaux font suite aux réfections effectuées ces dernières années entre Martel-Dernier 1 et le croisement Voisinage – Prairie – Promenade. L'Etat subventionnera certainement cet investissement à hauteur de 40%.

Réfection de la route autour du Temple

Cette route n'a pas de caisson et l'enrobé est devenu très fin, raison pour laquelle le Conseil communal prévoit sa réfection.

Réfection de la rue de la Prairie

Ces travaux font suite aux réfections effectuées ces dernières années entre Martel-Dernier 1 et le croisement Voisinage – Prairie – Promenade. Le ralentisseur serait maintenu pour assurer la sécurité des piétons. L'Etat subventionnera certainement cet investissement à hauteur de 40%.

Création d'abris de bus

Le Conseil général avait déjà été consulté à ce propos et n'avait pas jugé le moment opportun pour investir dans ces ouvrages, tout en laissant le soin au Conseil communal de représenter ce projet ultérieurement.

Modernisation et entretien du réseau d'eau

Le Conseil communal prévoit d'importants travaux de modernisation et d'entretien du réseau d'eau à hauteur de fr. 500'000.-. Le Conseil général a accepté une demande de crédit de fr. 115'000.- le 30 octobre 2011, laissant un solde à investir de fr. 385'000.-. L'Etat subventionnera certainement ces investissements à hauteur de 20%.

Création de 8 garages au Petit-Bois

Pour répondre à une demande de la population, le Conseil communal imagine créer 8 garages dans le quartier du Petit-Bois, sur la parcelle communale abritant l'immeuble Grande rue 45.

Aménagement de la 2^{ème} étape du quartier des Prises

Les parcelles de la première étape du quartier des Prises trouvant acquéreur relativement rapidement, l'aménagement de la 2^{ème} étape surviendra dans un avenir relativement proche.